

**Direction de l'enseignement, de l'orientation
de la formation**
Bureau de la coopération éducative

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION RELATIVE AUX SUBVENTIONS **CAMPAGNE FLAM 2025 - 28 mai 2025**

La commission consultative relative aux subventions aux associations FLAM (Français langue maternelle) s'est tenue le mardi 28 mai 2025, sous le pilotage du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), en présence des représentantes des Fédérations FLAM Monde (France) et Parapluie FLAM (Royaume –Uni) invitées en tant qu'observatrices.

Pour mémoire, le dispositif FLAM regroupe des associations à but non lucratif, situées hors de France, qui se sont constituées dans le but de favoriser et de renforcer une pratique linguistique et culturelle en français dans un cadre extrascolaire auprès d'un public d'enfants et d'adolescents français de 3 à 18 ans, non scolarisés dans cette langue.

En propos introductif, il est rappelé :

- aux représentantes des fédérations, la nécessité de respecter la confidentialité des débats ;
- que la commission d'attribution des subventions émet des avis et propose un montant par dossier éligible aux critères du dispositif FLAM, qui sont ensuite soumis pour validation à la directrice générale de l'AEFE ;
- qu'au regard du contexte budgétaire particulièrement contraint, la commission a la volonté de privilégier davantage les associations plutôt que les fédérations et de respecter l'engagement des nouvelles associations sur 5 ans. Pour ce faire, la commission a décidé de :
- ne pas appliquer de réduction sur les demandes de subvention d'aide au démarrage ;

- appliquer une réduction exceptionnelle de 10 % aux demandes de subvention de projet sur la base des propositions de l'AEFE ;
- appliquer une réduction exceptionnelle de 25 % pour les associations organisatrices de rencontres régionales sur la base des propositions de l'AEFE.
- faire supporter l'effort collectif davantage par les fédérations ;
- écarter les demandes de rencontres régionales multiples concernant un même pays.

Conclusion des travaux :

La commission d'attribution des subventions a procédé à l'étude de 68 dossiers déposés par 55 associations issues de 23 pays (contre 69 dossiers déposés par 59 associations issues de 26 pays en 2024).

Sur 68 dossiers de demande de subvention reçus, 65 dossiers ont reçu un avis favorable, 3 un avis défavorable.

Les 65 demandes ont été déposées par 55 associations issues de 23 pays réparties comme suit :

- 25 aides au démarrage : montant total attribué de 237 975 €
- 31 subventions de projet : montant total attribué de 149 816 €
- 9 projets de rencontres régionales : montant total attribué : 135 209 €

La commission a émis des propositions à hauteur de 523 000 €, proposant ainsi d'attribuer 100 % de l'enveloppe allouée à cette campagne.

Répartition du nombre de dossier par pays :

- Royaume-Uni : 9
- Etats-Unis : 8
- Allemagne : 7
- Espagne : 5
- Suède, Suisse : 4 chacun
- Argentine, Croatie, Irlande : 3 chacun
- France, Norvège, Hongrie, Italie, Japon : 2 chacun
- Turquie, Autriche, Inde, Nouvelle-Zélande, Brésil, Portugal, République tchèque, Pays-Bas, Roumanie : 1 chacun.

Les demandes de subvention au titre de l'aide au démarrage sont toutes honorées.

Les demandes pour l'organisation de rencontres régionales et de subvention de projet sont honorées dans la quasi-totalité dès lors que les dossiers sont complets et que les associations ne proposent pas des projets récurrents.